

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.4/33/6
17 octobre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 93 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA RHODESIE DU SUD

Demande d'audition

Lettre datée du 26 septembre 1978, adressée au Président de la
Quatrième Commission par le Rév. G. Michael Scott de la Ligue
internationale des droits de l'homme 1/

Londres

Je vous serais obligé de bien vouloir m'accorder la possibilité d'être entendu par la Commission lors de l'examen de la question visée ci-dessus, et, si cela rencontre l'agrément de la Commission et lui est possible, de me faire connaître la date approximative à laquelle cette audition pourrait avoir lieu. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une lettre d'habilitation de la Ligue internationale des droits de l'homme de New York. Je détiens également une procuration aux fins de représenter M. Didymus Mutasa du Zimbabwe dont la requête introduite en vertu de la Convention des droits de l'homme du Conseil de l'Europe a été rejetée par la Commission des droits de l'homme siégeant à Strasbourg.

(Signé) G. Michael SCOTT

1/ Note du Secrétariat : Le texte de la présente communication est communiqué aux membres de la Quatrième Commission conformément à la décision prise par la Commission à sa 3ème séance, le 16 octobre 1978.

(1p.)

78-22623